
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 40 - RESSOURCES HUMAINES

40-1 DÉPENSES DE PERSONNEL

La structure du budget Ressources Humaines (RH) comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au personnel (chapitre 012), aux groupes d'élus (chapitre 6586), aux frais de déplacement et de formation (chapitre 011), aux charges de personnel ainsi qu'aux frais de déplacement et de formation des agents affectés à la gestion du RSA (chapitre 017) et enfin aux autres charges de gestion courante ou exceptionnelles (chapitres 65 et 67). La section d'investissement retrace, quant à elle, les dépenses qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine, comme les dépenses concernant le restaurant inter-administratif de Beauregard, ainsi que les prêts octroyés au personnel départemental.

La masse salariale des assistants familiaux n'apparaît pas dans cette politique mais dans le budget de fonctionnement « Protection de l'enfance ».

En vue de permettre des renforts humains au sein des CDAS et de la Direction enfance famille, pour faire face aux situations critiques rencontrées en matière de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile et d'action sociale de proximité, souvent aggravées par la période de crise sanitaire que nous traversons, il est proposé d'abonder le budget Ressources Humaines d'1 million d'euros sur le chapitre 012.

Cela permettra de recruter rapidement des contractuels sur la fin de l'année 2021, et de lancer des recrutements permanents par le biais de créations de postes au tableau des effectifs. Ainsi, 14 créations de postes supplémentaires sont proposées comme détaillé dans l'annexe au présent rapport.

Synthèse :

Pour faire face aux besoins en matière de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile et d'action sociale de proximité, il est proposé à l'Assemblée d'abonder d'un million d'euros de budget des ressources humaines pour qu'il s'établisse, après prise en compte de la décision modificative n° 1, à :

- 166 276 170 € en fonctionnement ;

- 129 000 € en investissement.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au budget Ressources Humaines de l'année 2021 un million d'euros de crédits supplémentaires correspondant aux renforts en moyens humains sur le champ de l'enfance, de la famille et de l'action sociale de proximité ;

- d'approuver les créations de postes telles que mentionnées en annexe 1 ;

- d'adopter le tableau des emplois modifié en conséquence tel que présenté en annexe 2.

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT